



MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE
DU BLEUET SAUVAGE
AU QUÉBEC

MONOGRAPHIE

DE L'INDUSTRIE

DU BLEUET SAUVAGE

AU QUÉBEC

MONOGRAPHIE DE L'INDUSTRIE DU BLEUET SAUVAGE AU QUÉBEC

Nous remercions les personnes qui ont contribué à la préparation de la présente monographie. Sans leur précieuse collaboration, ce projet n'aurait pu être mené à terme.

RÉDACTION ET COORDINATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires

Direction des études et des perspectives économiques

Direction de l'appui à la recherche et à l'innovation

Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique

Sous-ministériat au développement régional et au développement durable

Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Direction de l'agroenvironnement et du développement durable

Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés

Direction du développement des entreprises et des produits

SOUTIEN TECHNIQUE

Direction de l'agroenvironnement et du développement durable

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

PHOTOGRAPHIES

Direction des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Page couverture : *Direction des communications*

RÉVISION LINGUISTIQUE

Centre de services partagés du Québec

ÉDITION

Direction des communications

RESSOURCE

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

© **Gouvernement du Québec**

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-75899-0 [PDF]

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

AVANT-PROPOS

La présente monographie a été réalisée dans le cadre de l'examen périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) dans la mise en marché du bleuet sauvage au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

« À la demande de la Régie et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »

Pour évaluer les résultats du Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la RMAAQ a confié au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) le mandat d'élaborer une monographie de l'industrie du bleuet sauvage au Saguenay-Lac-Saint-Jean. À la demande de la RMAAQ, ce document présente un portrait évolutif et comparatif du secteur du bleuet sauvage tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

La monographie présente des informations portant sur divers aspects de l'industrie québécoise du bleuet sauvage, dont l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation du bleuet sauvage au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle couvre la période 2010-2014 (2015 lorsque disponible).

TABLE DES MATIÈRES

Analyse concurrentielle	1
1 Marchés	1
1.1 Consommation.....	1
1.1.1 Les tendances de consommation.....	1
1.1.2 La consommation canadienne et américaine	1
1.1.3 La consommation québécoise.....	2
1.2 Échanges commerciaux.....	3
1.2.1 Les échanges commerciaux internationaux	3
1.2.2 Les échanges commerciaux au Canada et aux États-Unis.....	4
1.2.3 Les échanges commerciaux au Québec	5
2 Transformation	6
2.1 La transformation du bleuet sauvage au Québec	6
3 Production	8
3.1 La production mondiale.....	8
3.2 La production nord-américaine.....	9
3.2.1 La production aux États-Unis	9
3.2.2 La production au Canada	9
3.3 La production au Québec.....	10
3.3.1 L'agroenvironnement	11
3.3.2 Le soutien gouvernemental	13
3.3.3 Les associations	14
3.3.4 L'emploi	14
Dynamique de développement	15
4 La compétitivité de la production québécoise du bleuet sauvage	15
5 Développement durable	18
6 Recherche et développement.....	19
6.1 Principales avancées de recherche et d'innovation au Québec de 2010 à 2015	19
6.2 Avancées de recherche et d'innovation en Nouvelle-Écosse et aux États-Unis.....	20
6.3 Futures priorités de recherche au Québec	20
Enjeux et défis	21
ANNEXES	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Consommation de bleuets par habitant, par type de produit, au Canada et aux États-Unis (équivalent poids frais - en kg)	2
Tableau 2 :	Évolution, en matière de consommation par personne, de l'importance des bleuets par rapport à l'ensemble des fruits de même type au Canada.....	2
Tableau 3 :	Ventes au détail des petits fruits frais dans les grands magasins au Québec (moyenne 2012-2014).....	3
Tableau 4 :	Part du volume de ventes (en kg) des petits fruits frais dans les grands magasins au Québec	3
Tableau 5 :	Échanges commerciaux internationaux de bleuets sauvages au Québec	6
Tableau 6 :	Principales entreprises de transformation de bleuets sauvages au Québec.....	7
Tableau 7 :	Portrait partiel de la production mondiale de bleuets (tonnes métriques).....	8
Tableau 8 :	Production nord-américaine moyenne de bleuets sauvages pour la période 2010-2014.....	9
Tableau 9 :	Superficies aménagées en bleuetières (bleuets sauvages) au Québec.....	10
Tableau 10 :	Rendements réels des bleuetières aménagées québécoises.....	11
Tableau 11 :	Prix des bleuets cueillis dans les bleuetières aménagées par rapport à celui des bleuets cueillis en forêt.....	11
Tableau 12 :	Paiement totaux versés aux producteurs de bleuets nains.....	13
Tableau 13 :	Évolution de la valeur à la ferme et des parts de la valeur à la ferme des bleuets sauvages (année-récolte).....	15
Tableau 14 :	Évolution de la production commercialisée et des parts de volumes commercialisés des bleuets sauvages (année-récolte).....	16
Tableau 15 :	Évolution de la superficie moyenne récoltée et du rendement moyen à l'hectare des bleuets sauvages	16
Tableau 16 :	Évolution du prix moyen par kilogramme des bleuets sauvages.....	17

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Répartition du volume de ventes dans les grands magasins au Québec pour les fruits frais en 2014.....	3
Figure 2 - Échanges commerciaux internationaux de bleuets sauvages aux États-Unis et au Canada	5

ANALYSE CONCURRENTIELLE

Les statistiques pour les bleuets englobent généralement les bleuets sauvages (ou nains) et les bleuets en corymbes (ou cultivés). Lorsque les statistiques le permettent, nous privilégions les données pour les bleuets sauvages uniquement.

1 MARCHÉS

1.1 Consommation

1.1.1 Les tendances de consommation

L'une des tendances dominantes en consommation alimentaire est la préférence accordée aux aliments favorisant une meilleure santé tels que les produits biologiques, naturels ou fonctionnels.

Cette tendance a été bénéfique pour le bleuet, grâce aux nombreuses études scientifiques démontrant les valeurs et les propriétés associées à sa consommation. La présence d'éléments nutritifs et nutraceutiques dans le bleuet a favorisé la hausse de la consommation mondiale de ce petit fruit. Rappelons que les bleuets renferment une forte teneur en anthocyanines, antioxydants naturels jugés bénéfiques contre le vieillissement, les maladies du cœur ainsi que le cancer et associés à l'amélioration de la vision et à la prévention de la fatigue visuelle.

En outre, les consommateurs demandent de plus en plus de produits qui répondent à des exigences de développement durable. Compte tenu de son mode de production, le bleuet sauvage québécois profite de cette tendance depuis de nombreuses années.

1.1.2 La consommation canadienne et américaine¹

➤ *La consommation canadienne de bleuets congelés a fortement progressé*

En 2014, les Canadiens ont consommé 3 kg de bleuets frais et transformés² par personne, soit 1,3 kg de plus qu'en 2010; ce qui représente une croissance de 78 %. Dans le même intervalle, la consommation par habitant pour l'ensemble des fruits frais et transformés s'est accrue de 2 %, passant de 92,1 kg à 93,7 kg. Ainsi, par rapport à l'ensemble des fruits frais et transformés consommés, la part des bleuets a atteint 3 % en 2014 alors qu'en 2010, elle correspondait à 2 %.

Plus précisément, de 2010 à 2014, la consommation par personne a :

- ✓ reculé de 16 % pour les bleuets frais, passant de 1,4 kg à 1,2 kg;
- ✓ glissé de 0,02 kg à 0,01 kg pour les bleuets en conserve;
- ✓ progressé de 445 % pour les bleuets congelés, passant de 0,4 kg à 1,9 kg.

➤ *Le Canadien mange davantage de bleuets que l'Américain*

Le consommateur canadien mange plus de bleuets frais et de bleuets congelés que le consommateur américain. Au Canada, la croissance de la consommation provient essentiellement des produits congelés alors qu'aux États-Unis, elle provient des produits frais.

¹Cette section présente les données en équivalent poids frais des bleuets sauvages et en corymbe.

²Les bleuets transformés comprennent les bleuets en conserve et congelés, mais excluent les jus.

Tableau 1 : Consommation de bleuets par habitant, par type de produit, au Canada et aux États-Unis (équivalent poids frais - en kg)

	Frais	Frais	Conserve	Conserve	Congelés	Congelés
	(Canada)	(É.-U.)	(Canada)	(É.-U.)	(Canada)	(É.-U.)
2010	1,36	0,51	0,02	-	0,35	0,27
2011	1,48	0,58	0,02	-	0,78	0,21
2012	1,24	0,61	0,02	-	0,99	0,21
2013	1,37	0,62	0,01	-	0,93	0,25
2014p	1,15	0,63	0,01	-	1,90	0,27
Variation 10-14	-16 %	24 %	-29 %	-	445 %	0 %

Légende : kg : kilogramme p : donnée préliminaire - : donnée non disponible
Sources : USDA/Economic Research Service et Statistique Canada, CANSIM tableau 002-0011

Au Canada, la production de bleuets satisfait amplement la consommation car elle a un taux d'auto-provisionnement qui varie entre 200 % et 400 % depuis 2010.

➤ *Le bleuet congelé prend des parts de consommation aux autres fruits congelés*

Depuis 2010, la popularité des bleuets par rapport à l'ensemble des fruits varie selon la catégorie :

- ✓ bleuets frais : leur part au sein des fruits frais a légèrement glissé, passant de 1,8 % à 1,5 % ;
- ✓ bleuets en conserve : leur part parmi l'ensemble des fruits en conserve est restée stable, à 0,3 % ;
- ✓ bleuets congelés : au sein des fruits congelés, la part des bleuets congelés a bondi, passant de 13 % à 39 %.

Tableau 2 : Évolution, en matière de consommation par personne, de l'importance des bleuets par rapport à l'ensemble des fruits de même type au Canada

	Bleuets frais	Bleuets en conserve	Bleuets congelés
2010	1,8 %	0,3 %	13 %
2011	1,9 %	0,3 %	25 %
2012	1,6 %	0,3 %	29 %
2013	1,7 %	0,2 %	25 %
2014	1,5 %	0,3 %	39 %

Source : Statistique Canada, CANSIM tableau 002-0011

1.1.3 La consommation québécoise³

La consommation est une statistique nationale qui n'est pas recensée par province ; il faut donc en faire une déduction en fonction de la donnée canadienne. La consommation québécoise de bleuets frais et transformés a été estimée à environ 24 687 tonnes en 2014 (soit 3,01 kg/habitant x 8 214 885 Québécois). L'analyse des ventes au détail chez les grands détaillants⁴ alimentaires au Québec permet aussi d'avoir une idée de l'importance des bleuets dans le panier d'épicerie des consommateurs. Ainsi, en matière de volume vendu chez les grands détaillants, le bleuet frais⁵ arrive en 3^e position, derrière le raisin et la fraise, mais devant la framboise, la cerise et la canneberge.

³Ces données incluent le bleuet sauvage et le bleuet en corymbe.

⁴Supermarchés, pharmacies, Walmart, Costco et grands magasins de marchandises diverses (p.ex. Dollarama)

⁵Les données concernant les bleuets en conserve et congelés n'étaient pas disponibles.

Tableau 3 : Ventes au détail des petits fruits frais dans les grands magasins au Québec (moyenne 2012-2014)

		Raisins	Fraises	Bleuets	Framboises	Cerises	Canneberges	Autres petits fruits
Ventes	tonnes	27 225	16 798	6 448	5 456	5 518	186	1 290
Ventes	\$	120 172	79 344	43 038	70 125	36 357	1 161	14 645
Prix moyen	\$/kg	4,41	4,72	6,67	12,85	6,59	6,23	-

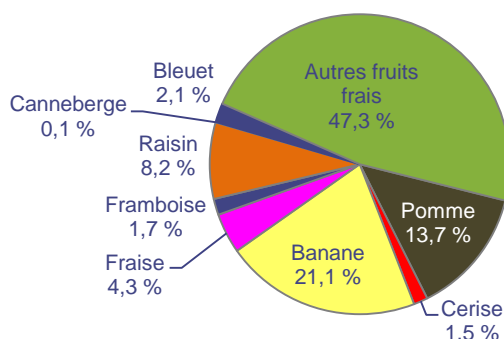
Légende : - : donnée non disponible

Note : données disponibles pour 2012, 2013 et 2014

Source : Nielsen, ventes au détail chez les grands détaillants

En 2014, la valeur des ventes de bleuets frais dans les grands magasins au Québec a atteint 43,6 millions de dollars. La répartition du volume des ventes au détail dans les grands magasins pour les fruits frais se présente de la façon suivante pour l'année 2014, comme l'illustre la figure 1, présentée ci-après.

Figure 1 - Répartition du volume de ventes dans les grands magasins au Québec pour les fruits frais en 2014



Au comptoir des grands magasins, de 2012 à 2014, la part du volume de ventes des bleuets frais par rapport à l'ensemble des fruits frais est passée de 1,7 % à 2,1 %.

Source : Nielsen, ventes au détail chez les grands détaillants

Tableau 4 : Part du volume de ventes (en kg) des petits fruits frais dans les grands magasins au Québec

	Raisins	Fraises	Framboises	Bleuets	Cerises	Canneberges	Autres petits fruits
2012	8,1 %	5,5 %	1,6 %	1,7 %	2,1 %	0,1 %	0,4 %
2014	8,2 %	4,3 %	1,7 %	2,1 %	1,5 %	0,1 %	0,4 %

Légende : kg : kilogramme

Source : Nielsen, ventes au détail chez les grands détaillants

1.2 Échanges commerciaux

1.2.1 Les échanges commerciaux internationaux

➤ *Le Chili a déclassé les États-Unis comme principal exportateur mondial de bleuets*

En incluant le Chili et l'Argentine aux dernières données disponibles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO⁶), en 2013, les 5 principaux pays exportateurs effectuaient 85 % des exportations mondiales de bleuets frais⁷. Le Chili arrive maintenant au premier rang comptant 37 % des exportations mondiales de bleuets, suivi par les États-Unis (23,5 %), le Canada (14,5 %), l'Argentine (5,9 %) et la Pologne (3,8 %). De 2010 à 2013, les exportations mondiales sont passées de 148 847 tonnes à 208 277 tonnes, soit une augmentation de 39,9 %.

Au cours de ces années, les volumes exportés par l'Argentine et les États-Unis ont connu des taux de croissance plus bas, tandis que ceux du Chili, du Canada et de la Pologne ont augmenté plus rapidement.

⁶La base de données de la FAO n'inclut pas les données sur l'Argentine et le Chili.

⁷Ces données incluent le bleuets sauvage et le bleuets en corymbe frais.

En valeur, les exportations mondiales de bleuets frais ont progressé plus vite que les quantités, passant de 696 à 1 048 millions de dollars américains entre 2010 et 2013, ce qui correspond à une hausse de 50,5 %. En 2013, les principaux pays importateurs de bleuets frais étaient les États-Unis (66,0 %), le Canada (12,6 %), l'Allemagne (4,5 %) et le Royaume-Uni (3,1 %).

1.2.2 Les échanges commerciaux au Canada et aux États-Unis

En 2014, les exportations de bleuets sauvages⁸ des États-Unis atteignaient 28 485 tonnes (ou 78,1 millions de dollars américains) par rapport à 24 980 tonnes en 2010 (ou 50,9 millions de dollars américains) et se dirigeaient principalement vers le Canada (68,7 %).

À l'instar des années précédentes, en 2014, les importations américaines de bleuets sauvages provenaient essentiellement du Canada et représentaient 93,5 %, en valeur, et 94,7 %, en volume. Elles s'élevaient à 35 407 tonnes en 2014 et leur valeur atteignait 98,6 millions de dollars américains comparativement à 24 671 tonnes et 54,7 millions de dollars américains en 2010.

➤ *Un surplus commercial canadien de bleuets sauvages frais et transformés*

Le bleuet, sous toutes ses formes, demeure, et de loin l'exportation fruitière la plus importante au Canada, représentant plus de 61,6 % de la valeur des exportations de fruits en 2014⁹.

Le surplus commercial canadien de bleuets sauvages frais et transformés s'élève à 164,7 millions de dollars canadiens, une hausse de 56,1 % par rapport à 105,5 M\$ en 2010. Sur le plan des quantités, le Canada dégage également une balance positive de ses échanges commerciaux de bleuets sauvages en 2014, soit + 38 446 tonnes par rapport à + 31 982 tonnes en 2010, une augmentation de 20,2 %.

Les exportations canadiennes de bleuets sauvages s'établissaient à 59 625 tonnes en 2014 et leur valeur atteignait 206,6 millions de dollars canadiens. Les bleuets sauvages frais représentaient 6,9 % de la valeur expédiée (par rapport à 6,1 % en 2010) et leur principale destination était les États-Unis, essentiellement l'État du Maine. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard étaient les principales provinces exportatrices de bleuets sauvages frais. Pour leur part, les bleuets congelés totalisaient 93,1 % (ou 192,3 millions de dollars canadiens) des exportations canadiennes de bleuets sauvages et leurs destinations étaient diversifiées, soit une trentaine de pays dont, en ordre d'importance, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas et la Chine.

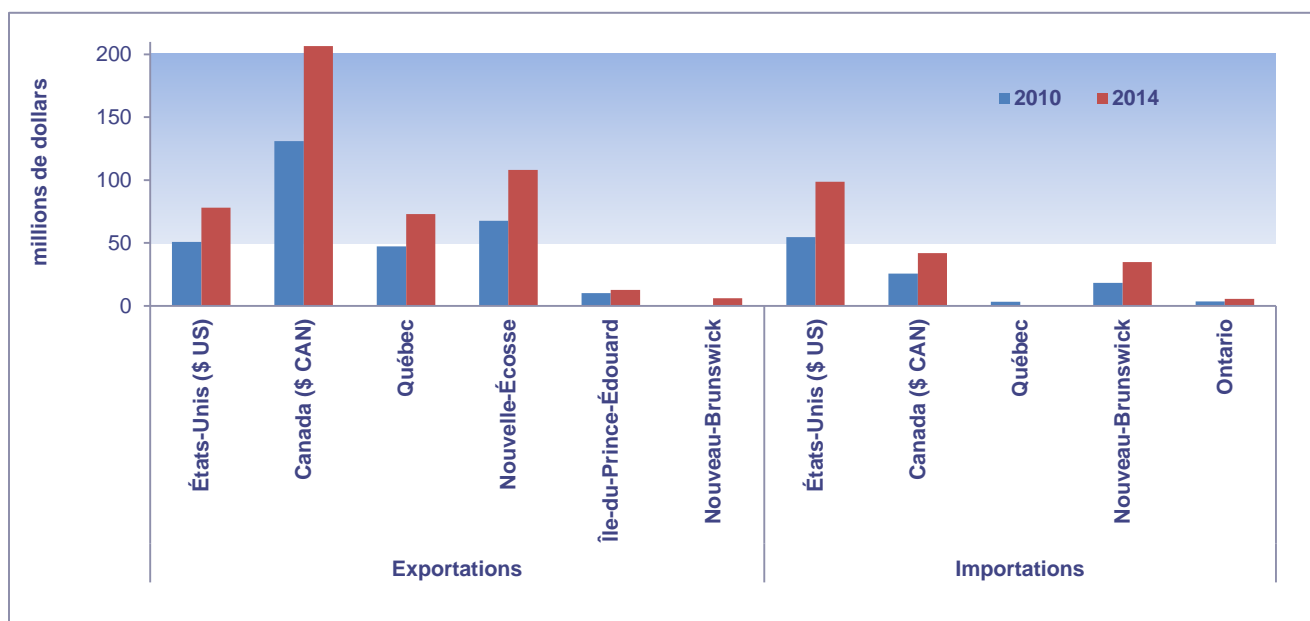
En 2014, les États-Unis constituaient 45,2 % de la valeur des exportations canadiennes de bleuets sauvages congelés (par rapport à 39,4 % en 2010), étant donné une croissance annuelle moyenne plus forte vers les États-Unis (15,7 %) par rapport aux autres pays (9 %). En termes de quantité, le constat était similaire sauf que les croissances annuelles moyennes, tant pour les États-Unis (4,5 %) que pour les autres pays (1,6 %), ont diminué, ce qui peut s'expliquer par une hausse des prix à l'exportation. En 2014, quatre provinces se partageaient la valeur des exportations canadiennes de bleuets sauvages congelés, soit la Nouvelle-Écosse (51,9 %), le Québec (38,0 %), l'Île-du-Prince-Édouard (5,9 %) et la Colombie-Britannique (3,0 %).

En 2014, les importations canadiennes de bleuets sauvages frais s'élevaient à 14 507 tonnes (ou 20,1 millions de dollars canadiens), en provenance, à plus de 90 %, des États-Unis, plus précisément de l'État du Maine, et elles étaient dirigées vers le Nouveau-Brunswick. Quant aux importations canadiennes de bleuets sauvages transformés (essentiellement congelés), elles se chiffraient à 6 671 tonnes (ou 21,8 millions de dollars canadiens) en 2014 et provenaient, à plus de 99 %, des États-Unis, surtout du Maine, à l'instar du bleuet sauvage frais.

⁸Cela inclut les bleuets frais, surgelés et séchés ainsi que les bleuets en conserve.

⁹AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. « Un aperçu de l'industrie fruitière du Canada 2014 », novembre 2015 [en ligne]. [\[http://www.agr.gc.ca/resources/prod/doc/pdf/st_ovrv_fruit_2014_v2-fra.pdf\]](http://www.agr.gc.ca/resources/prod/doc/pdf/st_ovrv_fruit_2014_v2-fra.pdf)

Figure 2 - Échanges commerciaux internationaux de bleuets sauvages aux États-Unis et au Canada



Source : Global Trade Atlas

Au Canada, les importations de bleuets en corymbe frais, qui atteignaient 29 548 tonnes (ou 178, 1 million de dollars canadiens) en 2014, et provenaient des États-Unis, du Chili et de l'Argentine, étaient beaucoup plus importantes que les importations de bleuets en corymbe transformés (congelés), qui totalisaient 8 042 tonnes (ou 21,0 millions de dollars canadiens) en 2014 et qui arrivaient essentiellement des États-Unis. Néanmoins, les volumes importés de bleuets en corymbe congelés ont augmenté de 84 % au cours de la période 2010-2014 au Canada.

1.2.3 Les échanges commerciaux au Québec

➤ *Une balance commerciale positive en croissance pour le bleuet sauvage du Québec*

En effet, les exportations internationales de bleuets sauvages du Québec s'élevaient à 73,1 millions de dollars canadiens en 2014 par rapport à des importations de 0,4 million de dollars canadiens. Ainsi, la balance commerciale internationale du Québec pour les bleuets sauvages frais et transformés atteignait 72,8 millions de dollars canadiens en 2014 (par rapport à 44,0 M\$ en 2010). En termes de quantité, les exportations de bleuets sauvages étaient excédentaires de 16 148 tonnes par rapport aux importations, en comparaison avec 14 286 en 2010.

Bon an, mal an, le Québec exporte environ 85 % de ses bleuets sous forme congelée. En 2014, les exportations de bleuets sauvages transformés du Québec, qui sont surgelés à plus de 99 %, atteignaient 73,1 millions de dollars canadiens (ou 35,4 % des exportations canadiennes) par rapport à 47,4 millions de dollars canadiens en 2010 (ou 36,2 % des exportations canadiennes). La part de la valeur des exportations de bleuets sauvages du Québec vers l'ensemble des États américains en 2014 était de 49,6 %, par rapport à 48,8 % en 2010. Fait à mentionner, la part du Japon s'élevait à 14,1 % en 2014, par rapport à 8,4 % en 2010.

Tableau 5 : Échanges commerciaux internationaux de bleuets sauvages au Québec

Exports-Imports/Produits	Valeur en millions de dollars canadiens						Valeur en tonnes métriques					
	2010	2011	2012	2013	2014	TCAM 2010-2014	2010	2011	2012	2013	2014	TCAM 2010-2014
Exportations	47,40	59,32	89,66	57,25	73,11	11,4 %	16 540	14 372	20 890	13 272	16 262	-0,4 %
Transformés (surgelés)	47,32	59,00	89,58	57,19	73,03	11,5 %	16 510	14 136	20 874	13 262	16 233	-0,4 %
Frais	0,09	0,32	0,08	0,06	0,08	-2,5 %	30	235	16	10	29	-0,8 %
Importations	3,38	3,46	0,58	0,65	0,36	-42,9 %	2 253	1 563	246	131	114	-52,6 %
Transformés	3,38	3,45	0,58	0,58	0,29	-44,8 %	2 253	1 557	243	87	89	-55,4 %
Surgelés	3,11	2,60	0,56	0,25	0,28	-45,1 %	2 227	1 487	241	66	89	-55,3 %
Séchés	0,24	0,76	0,02	0,33	0,01	-56,2 %	20	59	1	19	0	-67,4 %
En conserve	0,03	0,09	0,00	0,01	0,00	-57,9 %	6	11	1	1	0	-57,6 %
Frais	0,00	0,01	0,00	0,06	0,07	s.o.	0	7	3	44	25	s.o.

Légende : TCAM : Taux de croissance annuelle moyens s.o. : sans objet
 Source : Global Trade Atlas et compilations du MAPAQ

À titre indicatif, sur le plan de la provenance, si les États-Unis étaient le principal fournisseur de bleuets sauvages au Québec, le Chili et l'Argentine s'ajoutent au tableau, représentant respectivement 35 % et 11 % de la valeur des importations québécoises de bleuets en corymbe pour l'année 2014.

2 TRANSFORMATION

- *La transformation et la mise en marché du bleuet sauvage sont réalisées par quelques entreprises québécoises d'envergure*

2.1 La transformation du bleuet sauvage au Québec

Plus de 95 % des bleuets sauvages récoltés au Québec sont surgelés. L'industrie étant située majoritairement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'une de ses forces est de réussir adéquatement l'intégration verticale de la production, de la transformation et de la commercialisation du bleuet sauvage. Les trois principales entreprises de transformation qui produisent des bleuets surgelés et en font la mise en marché sont Les Bleuets sauvages du Québec inc. (quatre usines de produits surgelés, soit à Saint-Bruno, Dolbeau-Mistassini, Saint-Félicien et Newport), Bleuets Mistassini ltée (une usine de bleuets surgelés à Dolbeau-Mistassini) et Bleuets Godbout inc. (une usine de produits surgelés à Saint-Hilarion).

La transformation du bleuet au Québec permet la fabrication de garnitures pour tartes, de confitures, de coulis, de purées, de gelées, de jus, de concentrés, de nectars et de confiseries. Les bleuets peuvent aussi être utilisés comme ingrédients dans la fabrication de muffins, de pains, de pâtisseries et de yogourts.

Au cours des dernières années, l'innovation a contribué à transformer le bleuet pour produire des extraits de composés nutritifs, des essences et des arômes, y apportant une forte valeur ajoutée. L'avenir est des plus prometteurs pour ces types de produits qui demeurent néanmoins marginaux pour le moment.

Les entreprises de congélation du Saguenay-Lac-Saint-Jean possèdent les accréditations exigées pour pouvoir apposer la mention «Certifié biologique» sur les produits qu'elles commercialisent. La certification biologique du bleuet sauvage est avantageuse pour les transformateurs québécois, puisqu'elle leur permet de différencier leurs produits et d'obtenir un prix supérieur au bleuet dit conventionnel. Également, les usines répondent aux exigences d'innocuité et de salubrité des aliments.

Les deux appellations de qualité, soit «Bleuets sauvages Boréals» et «Certifié biologique» permettent de conserver des parts dans des marchés de créneau et d'en acquérir de nouveaux.

Tableau 6 : Principales entreprises de transformation de bleuets sauvages au Québec

Entreprises	Chiffres d'affaires	Produits	Emplois	Principaux territoires desservis
Produits transformés				
Les Bleuets sauvages du Québec inc.	50 à 100 M\$	Aliments de production biologique, bleuets congelés, canneberges congelées, concentrés pour boissons, purée de fruits	225	Québec (provincial), provinces atlantiques, Ontario, Ouest du Canada, États-Unis, Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient
Bleuets Mistassini Itée	5 à 10 M\$	Bleuets congelés	127	Québec (provincial), États-Unis, Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, Asie, Moyen-Orient, Océanie
Bleuets Godbout inc.	3 à 5 M\$	Bleuets, bleuets congelés	7	Québec (provincial), États-Unis
Fruit d'Or inc.	50 à 100 M\$	Bleuets congelés, boissons à la canneberge, canneberges congelées, concentrées pour jus de fruits, fruits séchés, jus de canneberge	170	Québec (provincial), provinces atlantiques, Ontario, Ouest du Canada, États-Unis, Europe de l'Ouest, Asie, Moyen-Orient
Usine de congélation de Saint-Bruno	5 à 10 M\$	Bleuets congelés, canneberges congelées	133	Québec (provincial) États-Unis, Amérique du Sud, Amérique centrale, Antilles, Europe de l'Ouest, Europe de l'Est
Bleu Nature	n.d.	Aliments à base de bleuets, aliments à base de camerises	2	Québec (provincial)
Délices du Lac-Saint-Jean	100 000 \$ à 499 999 \$	Aliments à base de bleuets	4	Québec (provincial) et Ontario

Légende : M : en millions

Source : ICRIQ.com; compilation du MAPAQ, 31 mars 2016

3 PRODUCTION

3.1 La production mondiale

➤ *La production mondiale de bleuets en augmentation constante*

Ainsi, en 2013, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le bleuet¹⁰ est cultivé dans 24 pays, situés principalement en Amérique du Nord, qui produit 85,2 % du volume total puis de l'Europe (13,4 %), notamment la Pologne (3,0 %) et l'Allemagne (2,4 %), et du Mexique (2,4 %). Ce dernier pays a d'ailleurs connu une hausse fulgurante de 537 % de sa production de bleuets en corymbe entre 2009 et 2013.

Tableau 7 : **Portrait partiel de la production mondiale de bleuets (tonnes métriques)**

Pays et grandes régions		2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2009-2013	Rang mondial (2013)
États-Unis		166 831	188 926	196 905	214 708	239 071	43,3 %	56,9 %
Canada		102 750	83 550	105 140	121 780	109 007	6,1 %	25,9 %
Pologne		11 023	9 195	8 595	11 251	12 731	15,5 %	3,1 %
Allemagne		9 940	8 305	6 608	8 843	10 277	3,4 %	2,4 %
Mexique		1 595	1 059	6 704	7 191	10 160	537,0 %	2,4 %
Pérou	*	M	30	320	560	1 840	M	0,4 %
Monde	A	333 699	324 005	361 137	400 846	420 379	26,0 %	-
Amérique du Nord (1)	A	271 176	273 565	309 069	344 239	358 238	32,8 %	85,2 %
Europe		59 062	46 960	48 577	53 013	56 411	-4,5 %	13,4 %

Légende : A= agrégat de données officielles, semi-officielles ou estimées; *= chiffre non-officiel; M= donnée non disponible

(1) incluant le Mexique

Source : FAOSTAT

Toutefois, il s'avère important de préciser que ce portrait mondial de la production de bleuets est incomplet car il y manque les données officielles de pays producteurs que l'on sait être en développement, tels que le Chili, la Chine, l'Argentine et l'Uruguay. Par exemple, on estime que le Chili a augmenté sa production de 20 % par année, pour atteindre 104 000 tonnes métriques en 2014, ce qui le placerait au 3^e rang des pays producteurs, derrière les États-Unis et le Canada. Également, la Chine aurait connu une hausse de 3 000 hectares par année de sa production entre 2005 et 2008, selon les derniers chiffres disponibles¹¹.

De plus, ces pays en croissance cultivent du bleuet en corymbe, le vendant en majorité sur le marché frais, mais le congèlent de plus en plus, concurrençant directement le bleuet sauvage sur ce marché. Également, il s'y produit de nouvelles variétés de bleuets en corymbe, qui s'apparentent en goût et en taille au bleuet sauvage. C'est une tendance qu'il importera de suivre et de documenter davantage, car cela entre en compétition avec ce secteur d'activité. En effet, pour les entreprises qui font de la deuxième ou de la troisième transformation, le prix plus élevé du bleuet sauvage peut inciter le remplacement par d'autres petits fruits de substitution, dont le bleuet en corymbe.

¹⁰Ces données incluent le bleuet sauvage et le bleuet en corymbe

¹¹LAMBERT, Rémy et Marc-Olivier R. LAMBERT. « La production et consommation mondiale du bleuet », [en ligne].

[\[https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Laproductionconsommationmondialebleuet.pdf\]](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/SaguenayLacStJean/Laproductionconsommationmondialebleuet.pdf)

3.2 La production nord-américaine

➤ *Le Canada, leader mondial du bleuets sauvage*

Le bleuets sauvage se cultive principalement dans le nord-est de l'Amérique du Nord, soit dans l'État du Maine aux États-Unis, et, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et, dans une moindre mesure, à Terre-Neuve, le Canada étant le premier producteur mondial.

Tableau 8 : Production nord-américaine moyenne de bleuets sauvages pour la période 2010-2014*

	Unités	QC**	N-É	N-B	Canada	Maine
Superficies cultivées	ha	27 646	16 799	12 365	62 218	n.d.
Superficies récoltées	ha	13 519	7 610	5 547	29 172	n.d.
Production commercialisée	t.m.	20 373	18 221	18 495	63 623	40 497
Valeur à la ferme	k \$	38 921	25 813	27 435	101 220	64 366***
Prix moyen	\$/kg	1,85	1,44	1,50	1,59	1,60***
Rendement	t.m. / ha	1,5	2,4	3,4	2,2	n.d.

Légende : ha : hectare k : en milliers kg : kilogramme t.m. : tonnes métriques n.d. : non disponible

*Voir annexe 1 pour les données annuelles

**Les chiffres excluent le bleuets sauvage en forêt.

***En dollars américains

Sources : USDA, Statistique Canada, compilation MAPAQ

3.2.1 La production aux États-Unis

➤ *L'État du Maine, principal producteur des États-Unis*

Premier pays producteur mondial de bleuets (sauvages et en corymbe), les États-Unis produisent en volume plus de bleuets en corymbe (84,7 %) que de bleuets sauvages (15,3 %). Alors que le bleuets sauvage est cultivé majoritairement dans l'État du Maine, le bleuets en corymbe est produit dans 13 États américains, principalement au Michigan (17,2 %), en Géorgie (17,0 %), dans l'État de Washington (16,4 %) et en Orégon (15,2 %).

Entre 2010 et 2014, le Maine a augmenté sa production de 25,8 %, pour atteindre 47 355 tonnes métriques sur une superficie de 9 227 hectares, ce qui classe les États-Unis au deuxième rang mondial, derrière le Canada, en tant que producteur de bleuets sauvages. De cette production, seulement 0,6 % sont destinés au marché frais, le bleuets sauvage étant presque entièrement destiné à la transformation. Il est à noter que le bleuets en corymbe est également de plus en plus transformé aux États-Unis, soit 39,7 % du volume total au cours des 5 dernières années en moyenne.

3.2.2 La production au Canada

➤ *Une production canadienne en croissance*

Les superficies en bleuetières sont parmi les rares productions fruitières à avoir connu une croissance au cours des 5 dernières années et la valeur à la ferme a atteint près de 246 M\$ en 2014, positionnant le bleuets au premier rang des fruits produits au Canada. La production totale de bleuets (sauvages et en corymbe) représentait 59 % de la superficie, 19 % du volume commercialisé et 29 % de la valeur de l'ensemble des fruits cultivés au Canada en 2014¹². Plus de la moitié (58 %) des bleuets produits au Canada étaient des bleuets sauvages et 42 %, des bleuets en corymbe.

En 2014, la Colombie-Britannique cultivait 95 % des bleuets en corymbe, tandis que 32 % des bleuets sauvages canadiens provenaient du Québec. Alors que la majorité (62 %) des bleuets en corymbe étaient destinés au marché frais en 2010, la tendance est maintenant à la baisse car une proportion de 43 % était commercialisée à l'état frais en 2014, ce qui confirme que les bleuets en corymbe sont de plus en plus

¹²AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. « Un aperçu de l'industrie fruitière du Canada 2014 », novembre 2015 [en ligne]. http://www.agr.gc.ca/resources/prod/doc/pdf/st_ovrv_fruit_2014_v2-fra.pdf

transformés au pays. Du côté des bleuets sauvages, seulement 3 % sont vendus frais et une proportion de 97 % se dirige vers la transformation; cette proportion se maintient d'année en année.

Le Québec conserve toujours son titre de principale province productrice de bleuets sauvages au Canada en 2014, mais les provinces maritimes prennent de plus en plus de parts de marché, et ce, depuis les 5 dernières années, notamment le Nouveau-Brunswick, avec une croissance annuelle moyenne de 12,5 % pour la quantité commercialisée.

En 2014, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick arrivaient respectivement au deuxième et troisième rang des provinces productrices en bleuets sauvages, pour ce qui est du volume, et étaient *ex aequo* en ce qui a trait à la valeur à la ferme, derrière le Québec, mais en maintenant des rendements supérieurs au Québec.

3.3 La production au Québec

➤ Une production très concentrée au Saguenay-Lac-Saint-Jean

En 2015, le Québec comptait 513 producteurs de bleuets sauvages (470 en 2009), pour une superficie totale de 35 579 hectares. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dominait avec plus de 29 000 hectares, c'est-à-dire près de 82 % de la superficie totale québécoise. La Côte-Nord arrivait en seconde place, avec plus de 4 595 hectares.

De 2010 à 2015, le nombre d'exploitations a augmenté de 9,1 % et les superficies aménagées de 11,6 %. Ainsi, la superficie moyenne aménagée est passée de 67,8 à 69,4 hectares par exploitation, en hausse comparativement à la période 2004- 2009.

Tableau 9 : Superficies aménagées en bleuetières (bleuets sauvages) au Québec

Régions administratives	Nombre d'exploitations (2015)	Années					
		2010 (ha)	2011 (ha)	2012 (ha)	2013 (ha)	2014 (ha)	2015 (ha)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	**	202	202	202	202	202	200
Saguenay-Lac-Saint-Jean	419	27 100	27 169	27 524	27 670	27 913	29 030
Capitale-Nationale	26	236	236	300	300	300	373
Abitibi-Témiscamingue	3	819	819	847	847	983	983
Côte-Nord	52	3 044	3 831	3 842	3 926	3 976	4 595
Chaudière-Appalaches	6	202	202	202	134	134	133
Bas-Saint-Laurent	4	97	97	97	81	45	45
Mauricie	**	180	180	180	220	220	220
TOTAL	513	31 880	32 736	33 194	33 380	33 773	35 579

Légende : ha : hectare

**Les données sont confidentielles.

Source : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Au Québec, le bleuets sauvage est récolté sur deux types de territoire, soit la forêt et les bleuetières aménagées. Ces dernières sont localisées, dans une proportion de 55 %, sur des terres appartenant à l'État (terres publiques) et, dans une proportion de 45 %, sur des terres privées.

Les volumes de bleuets produits dans les bleuetières aménagées prennent de plus en plus d'importance comparativement aux volumes récoltés en forêt. En moyenne, le bleuets sauvage provient, à 87 %, de bleuetières et, à 13 %, de la forêt publique, comparativement à un ratio de 80 % et de 20 %, lors de la période précédente; ceci est attribuable à la hausse des aménagements de nouvelles bleuetières.

Tel que présenté à l'annexe 2, de 2010 à 2015, le Québec a produit en moyenne 23 842 tonnes de bleuets sauvages. La production québécoise a atteint des sommets, en 2014, avec un volume de plus de 35 000 tonnes. En 2010, en raison des nombreux gels printaniers et de la sécheresse, la récolte était estimée à seulement 6 577 tonnes. Des 513 producteurs de bleuets sauvages au Québec, 350 déclarent que cette production est leur principale source de revenu agricole, soit 68 % des producteurs, une hausse de 17 %

par rapport à la période 2004-2009. On remarque également que 30 producteurs récoltent plus de 60 % des volumes québécois de bleuets, ce même nombre ayant récolté 70 % des volumes au cours de la période précédente.

Selon les données du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, on dénombre 22 entreprises certifiées biologiques (17 en 2010) de bleuets sauvages au Québec et les superficies les plus importantes sont situées au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les bleuets sauvages récoltés en forêt, majoritairement certifiés biologiques, ne sont pas inclus dans ces données.

Au Québec, les rendements des bleuets sauvages produits en bleuetières aménagées ou cueillis en forêt varient beaucoup en fonction des conditions climatiques. De fait, comme l'illustre le tableau 10, présenté ci-après, le rendement moyen de 2010 à 2015 s'élevait à 1 563 kg/ha, comparativement à un rendement moyen de 1 986 kg/ha pour les années 2004 à 2009. En 2010, en raison des aléas climatiques, le rendement a atteint seulement 500 kg/ha.

Tableau 10 : Rendements réels des bleuetières aménagées québécoises

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
	(kilogrammes par hectare)						
Rendement	500	2 164	2 002	852	2 100	1 760	1 563

Source : La Financière agricole du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La moyenne des prix pour la période de 2010 à 2014 est de 1,85 \$/kg pour les bleuets provenant de bleuetières aménagées et de 1,95 \$/kg pour les bleuets provenant de la forêt. À cet égard, mentionnons que les prix des bleuets en provenance de bleuetières ont toujours eu tendance à être supérieurs ou égaux à ceux issus des forêts. Toutefois, depuis 2002, le contraire est très fréquent, en partie à cause des frais plus élevés qu'entraîne la récolte en forêt et de la demande accrue pour les produits biologiques.

Tableau 11 : Prix des bleuets cueillis dans les bleuetières aménagées par rapport à celui des bleuets cueillis en forêt

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
	(dollars canadiens par kilogramme)					
Prix - bleuetière	1,43	2,18	1,85	1,98	1,80	1,85
Prix - forêt	2,09	1,76	1,90	1,87	2,14	1,95

Source : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

3.3.1 L'agroenvironnement

➤ *Un impact environnemental limité, mais des problématiques nouvelles*

L'érosion des sols

Le bleuet sauvage étant une culture pérenne, l'érosion hydrique n'est pas une problématique d'importance pour cette production. Cependant, certaines parties des bleuetières peuvent présenter des risques d'érosion éolienne. Ainsi, une fine couche de matière organique présente au sommet des dunes de bleuetières peut s'éroder en raison du vent ou de la pluie.

L'hexazinone

L'hexazinone est le principal herbicide utilisé pour l'aménagement et l'entretien des bleuetières au Québec. Ce produit est soluble dans l'eau et se dégrade lentement dans l'environnement. La texture sablonneuse des sols sur lesquels sont aménagées les bleuetières favorise le lessivage de l'hexazinone vers la nappe d'eau souterraine. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) effectue d'ailleurs des suivis ponctuels en ce qui a trait à la présence de l'hexazinone dans l'eau souterraine. Les concentrations du produit seraient négligeables dans les nappes phréatiques situées sous les bleuetières. L'étude réalisée en 2009 démontre une situation relativement stable par rapport aux résultats de 2002 et toutes les autres campagnes d'échantillonnage effectuées depuis confirment cette stabilité. Même s'il existe des moyens permettant de réduire l'usage de

l'herbicide, il n'existe pas, pour l'instant, d'alternative efficace à ce produit en production conventionnelle. Toutefois, le risque de contamination semble être bien maîtrisé.

La protection des pollinisateurs

Afin d'atteindre un rendement optimal, la pollinisation des fleurs du bleuetier est essentielle. Pour suppléer aux pollinisateurs indigènes, il est courant d'introduire des pollinisateurs comme les abeilles domestiques, les bourdons ou les mégachiles. Parce que les insecticides de synthèse sont peu utilisés dans les bleuetières, la protection des pollinisateurs est bien assurée dans cette production.

La gestion de la forêt en terres publiques

Le nouveau régime de gestion de la forêt ainsi que le manque d'intérêt des producteurs de bleuets pour l'approche Forêt/Bleuet (F/B)¹³ ont fait en sorte que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a procédé, en 2014, à des appels d'offre pour l'aménagement de bleuetières conventionnelles en forêt publique. Le programme F/B, démarré en 2004, s'avère donc un outil qui n'a pas suscité l'intérêt escompté. En effet, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où l'on retrouvait la grande majorité des baux Forêt/Bleuet délivrés dans la province, soit huit baux, sept d'entre eux ont été transformés en 2015 en bail à des fins de culture de bleuets sauvages; le dernier bail sera, lui aussi, transformé incessamment.

➤ *Des ravageurs sous contrôle pour l'instant*

La mouche du bleuet

Les larves de cet insecte endommagent les fruits et les rendent non commercialisables. Il est présent dans les États du Nord-Est américain, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Son aire de distribution est limitée au Québec et en Ontario où des relevés exhaustifs ont été effectués pour délimiter les zones infestées. Actuellement, cet insecte ne se retrouve pas dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de l'Abitibi. À l'inverse, dans les provinces maritimes et dans les États du Nord-Est américain, les bleuets sont cultivés uniquement dans des bleuetières aménagées, qui sont touchées par la mouche du bleuet. Comme cette dernière doit être éliminée avant la récolte, il est impossible d'y cueillir des bleuets en forêt, puisque ceux-ci ne peuvent être traités. Comme l'introduction de ce ravageur dans la culture du bleuet sauvage a des conséquences environnementales et économiques élevées, les principaux acteurs québécois de l'industrie du bleuet sauvage et du bleuet en corymbe ont créé le Comité consultatif sur la mouche du bleuet afin de proposer des actions à entreprendre et des directives à mettre en place pour freiner son arrivée et pour en gérer éventuellement la lutte.

La drosophile à ailes tachetées

La présence de la drosophile à ailes tachetées (DAT) a été signalée pour la première fois sur le continent nord-américain en Californie, en 2008. Depuis, son aire de distribution s'est étendue rapidement et on la retrouve maintenant dans la majorité des États américains et des provinces canadiennes. Cet insecte peut endommager considérablement les récoltes de petits fruits à peau mince, dont les fraises, les framboises et les bleuets. La première capture de cet insecte dans la production du bleuet sauvage a eu lieu au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours de l'été 2012. Le piégeage effectué depuis a montré que les premières captures sont faites au début d'août, qu'elles demeurent faibles jusqu'au début septembre et qu'elles augmentent de façon modérée pour atteindre un pic au mois d'octobre. Jusqu'à maintenant, aucun dommage n'a été déclaré dans la production du bleuet sauvage au Québec et aucun traitement contre cet insecte n'a dû être effectué. L'État du Maine a déjà déclaré des dommages, mais il est possible que les applications d'insecticides réalisées contre la mouche du bleuet aient eu un impact sur la drosophile.

¹³Le programme Forêt/Bleuet a été mis en œuvre en 2004 suite à l'adoption d'un décret gouvernemental. Il vise la création de nouvelles bleuetières sur les terres publiques notamment celles où des contrats d'approvisionnement et d'aménagements forestiers (CAAF) étaient présents. Une sylviculture intensive dans les bandes forestières de 42 m devait compenser pour la perte de production forestière résultante de l'aménagement des bandes de 60 m pour la production de bleuets sauvages. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier adoptée en 2010 a modifié de façon importante la gestion de la forêt au Québec. Ainsi, au 1er avril 2013, la gestion par contrats d'approvisionnement et d'aménagements forestiers (CAAF) a été remplacée par une nouvelle approche axée sur la garantie d'approvisionnement où le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) est responsable dorénavant de la planification forestière. Les exploitants forestiers se voient ainsi attribuer des garanties d'approvisionnement d'où l'expression « Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ».

Malgré la faible incidence de l'insecte, le Québec n'est pas à l'abri de son introduction plus hâtive en saison. Cette situation, jumelée à une année de fort rendement et à une récolte plus longue qu'à l'habitude, pourrait occasionner des pertes importantes. Toutefois, on constate que le bleuets sauvage cultivé dans nos conditions semble moins à risque que les autres cultures de petits fruits.

➤ *Des comités de surveillance sont nécessaires*

Le Réseau d'avertissements phytosanitaires

Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) pour la production du bleuets sauvage est établi depuis 2010. Le RAP permet de suivre l'évolution des ravageurs, d'avertir les producteurs des risques d'infestation et de diffuser les bonnes pratiques de gestion des pesticides.

Le comité phytosanitaire

On a mis en place un comité, composé de représentants du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ), du MAPAQ, du Club-Conseil Bleuets, de l'entreprise Les Bleuets sauvages du Québec inc. et de l'entreprise Bleuets Mistassini Ltée, pour assurer une cohésion des actions relatives aux traitements phytosanitaires. On y discute, entre autres, des stratégies à adopter en cas d'infestation et des produits à privilégier ou à éviter (en fonction des LMR¹⁴) lorsqu'un traitement est nécessaire pour ne pas nuire aux exportations dans certains pays. On y établit aussi les stratégies de communications avec les producteurs et les médias.

Mentionnons également que les grandes bleuetières et les coopératives de producteurs (environ 75 % des superficies) ont adhéré ces dernières années au programme Canada Gap, qui certifie la salubrité des fruits et légumes frais.

3.3.2 Le soutien gouvernemental

➤ *Au Québec*

De 2010 à 2014, les entreprises québécoises productrices de bleuets sauvages ont eu accès aux programmes suivants de gestion des risques de l'entreprise (GRE) : Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection (assurance-récolte ou ASREC), les trois programmes faisant partie de l'initiative *Cultivons l'avenir*. Les programmes du Québec Agri-Québec et Agri-Québec Plus (depuis 2013) interviennent en complément de cette initiative. Globalement, ces programmes ont permis de verser 36,5 M\$ aux producteurs de bleuets sauvages entre 2010 et 2014.

Tableau 12 : Paiement totaux versés aux producteurs de bleuets nains¹⁵

Programmes	2010	2011	2012	2013 *	2014	Moyenne 2010-2014
k \$						
Agri-stabilité	11 673	6 877	350	932	111	3 988,6
Agri-investissement	228	544	678	320	247	403,4
Agri-protection (ASREC)	4 908	346	343	3 717	57	1 874,2
Agri-Québec	456	1 086	1 356	1 055	768	944,2
Agri-Québec Plus **	s.o.	s.o.	s.o.	455	11	n.d.
Total	17 265	8 853	2 727	6 479	1 194	7 303,6

Légende : k : en milliers n.d. : non disponible

*Avec l'entrée en vigueur de l'initiative *Cultivons l'avenir 2*, divers ajustements ont été apportés aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ** Entrée en vigueur du programme Agri-Québec Plus en 2013

Source : La Financière agricole du Québec, janvier-février 2016

¹⁴LMR : limite maximale de résidus

¹⁵Avec l'entrée en vigueur de *Cultivons l'avenir 2*, des ajustements ont été apportés aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, notamment une baisse des contributions de 1,5 % à 1 % des ventes nettes ajustées.

En général, les paiements de programmes ont fluctué beaucoup au cours de la période comprise entre 2010 et 2014, notamment à cause des difficultés liées au climat, dont les épisodes de gel. Le nombre de dossiers payés et les paiements du programme Agri-investissement ont augmenté de manière importante entre 2010 et 2012 en lien avec l'accroissement de la production.

➤ *Hors Québec*

Agri-investissement et Agri-stabilité sont accessibles aux producteurs de bleuets de toutes les provinces canadiennes. Le programme Agri-protection est accessible aux producteurs de bleuets du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le Nouveau-Brunswick offre également le Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune, faisant aussi partie de l'initiative *Cultivons l'avenir*, qui peut s'appliquer à plusieurs cultures dont le bleuet nain. Une indemnité peut être versée pour les dommages causés aux cultures par des animaux sauvages admissibles, tels que l'ours, le chevreuil, le raton laveur ou l'outarde.

Aux États-Unis, les producteurs de bleuets ont accès à un programme fédéral d'assurance-récolte dans le cadre duquel ils bénéficient d'une subvention pour les primes en fonction du niveau de couverture. Ils ont aussi accès à un programme de rachat gouvernemental qui leur permet de limiter les surplus de production du marché et les pertes financières. Les producteurs du Maine ont mis en œuvre une organisation du marché comptant certains éléments semblables à la mise en marché collective au Québec.

3.3.3 Les associations

Le SPBQ

Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ), fondé en 1966, regroupe les producteurs de l'ensemble du Québec ainsi que les cueilleurs de bleuets représentés par l'Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetière (ACBHB), alors que le Plan conjoint qu'il administre depuis 1988 ne vise que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et quelques municipalités de la MRC du Haut-Saint-Maurice.

L'Association des producteurs de bleuets de la Côte-Nord

Représentant les producteurs de la Côte-Nord, cette association a pour but de structurer le développement de la production dans cette région et de renforcer les intérêts économiques et sociaux des producteurs sans toutefois être soumise au Plan Conjoint.

L'Association des bleuets sauvages de l'Amérique du Nord (Wild Blueberry Association of North America (WBANA))

Cette association regroupe la majorité des producteurs et des transformateurs des bleuets sauvages afin d'en faire la promotion à l'échelle internationale et de faire avancer la recherche sur les aspects santé du petit fruit.

3.3.4 L'emploi

Les résultats de l'étude d'impact économique de la production du bleuet sauvage au Québec, réalisée par Forest Lavoie Conseil inc. en 2014, ont permis de démontrer que cette industrie génère l'équivalent de 1 000 emplois à temps plein (années-personnes) avec une contribution annuelle au produit intérieur brut (PIB) québécois de 90 M\$ en valeur ajoutée. Selon la proportion des ventes de bleuets sauvages, les retombées directes sont réparties dans les régions productrices. Les nouvelles bleuetières récemment aménagées sur le territoire québécois pourraient accroître le PIB et créer de nouveaux emplois, que ce soit au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou dans d'autres régions comme la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue, qui possèdent également un bon potentiel de développement futur.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

4 LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION QUÉBÉCOISE DU BLEUET SAUVAGE

La compétitivité peut être définie comme étant la capacité d'accroître ou de maintenir ses parts de marché d'une façon rentable et soutenue. L'analyse de l'évolution des parts de marché calculées à partir des recettes de marché est un baromètre de la compétitivité. En principe, plus on est compétitif sur un marché, plus on y accaparera des parts, à moins d'occasions meilleures sur d'autres marchés.

Entre 2005 et 2009, la valeur annuelle de la production des bleuets sauvages du Québec se situait en moyenne à 40 M\$, alors que pour la période 2010-2014, elle se chiffrait à 39 M\$. Conséquemment, la part de la valeur québécoise dans l'ensemble du Canada a diminué de 6 %, passant d'une moyenne de 42 % pour la période 2005-2009 à une moyenne de 36 % pour celle de 2010-2014.

La valeur annuelle de la production de la Nouvelle-Écosse a atteint une moyenne de 28 M\$ en 2005-2009, pour accuser une légère baisse par la suite, se situant à 26 M\$ en 2010-2014. Sa part de la valeur est ainsi passée, entre les deux périodes quinquennales, de 29 % à 27 %.

Ces décroissances révèlent une augmentation des parts de la valeur du Nouveau-Brunswick de 6 %, passant de 22 %, pour la première période quinquennale, à 28 %, pour la deuxième. De fait, la valeur moyenne de la production de cette dernière province est passée de 21 M\$ en 2005-2009 pour grimper à 27 M\$ en 2010-2014.

Tableau 13 : Évolution de la valeur à la ferme et des parts de la valeur à la ferme des bleuets sauvages (année-récolte)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
QC	\$ M ¹⁶	36	74	34	33	24	8	55	50	24	57
	PM %	37	49	35	39	49	14	52	43	28	41
NÉ	\$ M	35	42	28	24	12	21	20	27	26	35
	PM %	36	28	28	28	25	36	19	23	29	25
NB	\$ M	21	27	27	21	9	20	21	33	28	36
	PM %	21	18	28	25	19	35	20	28	32	26
RDC*	\$M	5	6	9	7	3	8	9	8	10	11
	PM %	6	5	9	8	7	15	9	6	11	8
CAN ¹⁷	\$M	97	149	98	85	48	57	105	118	88	139

Légende : M : en millions

PM : part moyenne

QC : Québec NÉ : Nouvelle-Écosse NB : Nouveau-Brunswick

*RDC : reste du Canada

Source : Statistique Canada et compilation MAPAQ

En général, la production en valeur des trois provinces productrices est destinée, dans une proportion de 95 %, au marché de la transformation, presque en totalité à celui du Canada. L'exportation internationale des bleuets sauvages frais, majoritairement vers les États-Unis, représente à peine 1 % du total des ventes du Québec. D'un autre côté, il faut mentionner que l'écoulement des bleuets transformés sur le marché canadien est favorisé grâce à une progression annuelle de 22 % de la consommation par personne du bleuet congelé.

En ce qui concerne les volumes annuels commercialisés, pendant la période quinquennale de 2005-2009, le Québec a produit en moyenne 22 000 tonnes, alors que pour la deuxième période quinquennale, soit 2010-2014, la production s'est élevée à 20 000 tonnes. La part moyenne du Québec dans le volume total canadien commercialisé est donc passée de 41 %, pour la première période, à 30 %, pour la deuxième. Même en excluant du calcul moyen les années de productions plus faibles de 2010 et 2013, on constate de toute façon une baisse des parts de marché pour le Québec.

¹⁶Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, MAPAQ

¹⁷Estimation de la Direction des études et des perspectives économiques, MAPAQ

À propos de la production de la Nouvelle-Écosse, celle-ci a fourni des volumes annuels moyens de 15 000 tonnes pour la période 2005-2009 et de 18 000 tonnes, pour celle de 2010-2014. Cependant, la part néo-écossaise du volume par rapport au volume total canadien est demeurée stable, avec une moyenne de 29 % pour les deux périodes quinquennales.

La part de volume du Nouveau-Brunswick, quant à elle, s'est accrue de 8 %, passant de 22 % (moyenne 2005-2009) à 30 % (moyenne 2010-2014). En effet, le volume commercialisé a progressé de 11 000 tonnes en 2005-2009 à une moyenne de 19 000 tonnes par année pour la période 2010-2014.

Tableau 14 : Évolution de la production commercialisée et des parts de volumes commercialisés des bleuets sauvages (année-récolte)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
QC	kT ¹⁸	16	26	14	24	30	5	25	27	12	32
	PM%	36	48	34	39	50	13	44	39	22	33
NÉ	kT	16	15	12	18	15	14	13	18	18	28
	PM%	35	27	28	29	24	36	23	25	32	29
NB	kT	9	10	12	15	11	15	13	20	19	26
	PM%	20	17	28	25	18	37	22	28	35	28
RDC*	kT	4	4	4	5	4	6	6	5	6	9
	PM%	9	8	10	7	8	14	11	8	11	10
CAN ¹⁹	kT	45	55	42	62	60	40	57	70	55	95

Légende : kT : en milliers de tonnes

PM : part moyenne

QC : Québec NÉ : Nouvelle-Écosse NB : Nouveau-Brunswick

*RDC : reste du Canada

Source : Statistique Canada et compilation MAPAQ

Pour ce qui est des superficies récoltées des bleuets sauvages, depuis 2010, le Québec détient 46 % du total de la superficie récoltée du Canada, soit environ 13 500 hectares. La Nouvelle-Écosse représente 26 %, oscillant autour de 7 500 hectares. Les champs de bleuets du Nouveau-Brunswick sont estimés à environ 5 500 hectares, c'est-à-dire 19 % du total de la superficie récoltée au Canada.

Tableau 15 : Évolution de la superficie moyenne récoltée et du rendement moyen à l'hectare des bleuets sauvages

	Superficie récoltée (ha)		Rendement (kg/ha)	
	2005-2009	2010-2014	2005-2009	2010-2014
Québec	12 332	13 519	1 779	2 006*
Nouvelle-Écosse	7 786	7 610	1 937	2 376
Nouveau Brunswick	5 172	5 547	2 189	3 357
Canada	27 614	29 172	1 905	2 170

Légende : ha : hectare kg : kilogramme

* Ce chiffre n'inclut pas les mauvais rendements de 2010, soit 5 400 tonnes, et de 2013, soit de 12 300 tonnes.

Source : Statistique Canada et compilation MAPAQ

Dans le tableau précédent, on comprend que c'est la productivité par hectare qui rend le Nouveau-Brunswick plus compétitif. En effet, au cours des dix dernières années, le rendement à l'hectare de cette province a été en moyenne de 40 % supérieur à celui des autres provinces. Le rendement du bleuet sauvage varie pour les raisons suivantes :

- ✓ Les évènements météorologiques comme le gel : au Québec, les gels printaniers sont fréquents, alors qu'ils sont presque absents dans les Maritimes. En 2010 et en 2013, les récoltes québécoises ont atteint 18 % et 45 % de celles des années 2009 et 2012, respectivement. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, la production s'effectue dans les régions côtières, qui sont protégées des gelées tardives, grâce à l'effet réchauffant de la mer²⁰.

¹⁸ Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, MAPAQ

¹⁹ Estimation de la Direction des études et des perspectives économiques, MAPAQ

²⁰ Aperçu sur l'industrie du bleuet sauvage au Nouveau-Brunswick

- ✓ La disponibilité des pollinisateurs : les producteurs du Québec utilisent moins de pollinisateurs (0,8 ruche/acre) que ceux du Nouveau-Brunswick (1,6 ruches/acre)²¹.
- ✓ L'utilisation de pesticides : le Québec a privilégié un modèle de production sans intrants chimiques l'année de la récolte alors que les producteurs du Nouveau-Brunswick les utilisent, notamment pour conter les taches foliaires²².
- ✓ L'âge moyen des bleuetières : celles-ci atteignent leur plein potentiel de production au bout de 9 à 10 ans. Les bleuetières du Nouveau-Brunswick sont généralement plus âgées que celles du Québec.

En ce qui concerne le prix, il est négocié avec les transformateurs selon les dispositions de la convention de mise en marché du Québec et en fonction de l'état des récoltes des États-Unis ainsi que de la région des maritimes et du niveau des stocks mondiaux de bleuets congelés qui sont de plus en plus constitués de bleuets en corymbe. La transformation de ce type de bleuet est de plus en plus courante²³, ce qui entraîne une pression à la baisse sur le prix du bleuet sauvage. Ceci pourrait expliquer la diminution des prix moyens au Canada entre les deux périodes quinquennales. Notons que cette réduction a été moins importante au Québec (0,06 \$/kg) que celle constatée dans les provinces maritimes (0,45 \$/kg). De plus, depuis 2010, les producteurs du Québec ont obtenu des prix plus élevés (+16 %) que les exploitants du reste du Canada.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les bleuets sauvages du Québec sont issus d'un modèle de production réduisant l'utilisation d'intrants directs sur les fruits, ce qui peut expliquer, en partie, l'écart des prix.

Tableau 16 : Évolution du prix moyen par kilogramme des bleuets sauvages

	2005-2009	2010-2014
Québec (\$/kg)	1,91	1,85
Nouvelle-Écosse (\$/kg)	1,90	1,44
Rapport QC/N-É	1,01	1,28
Nouveau-Brunswick (\$/kg)	1,93	1,50
Rapport QC/NB	0,99	1,24
Canada (\$/kg)	1,87	1,59

Légende : kg : kilogramme

Source : Statistique Canada et compilation MAPAQ

En conclusion, on comprend que la meilleure compétitivité de la production du Nouveau-Brunswick semble provenir de sa situation géographique et de son mode de production plus intensif, faisant usage de pesticides qui entraînent des meilleurs rendements à l'hectare. Toutefois, la grande superficie récoltée, la distinction du produit de par sa qualité et l'importante capacité de transformation pour commercialiser les fruits ont permis au Québec de demeurer le leader de la production des bleuets sauvages au Canada. Malheureusement, l'absence de données relatives à la performance financière des entreprises nous empêche de comparer la rentabilité dégagée par les producteurs québécois à celle des producteurs du Nouveau-Brunswick.

²¹ MAPAQ : Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

²² MAPAQ : Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

²³ Selon l'USDA, depuis 2010, la quantité de bleuets en corymbe transformés aux États-Unis s'est accrue annuellement de 9 %.

5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une évaluation de la durabilité du secteur a été effectuée sur la base des 16 principes définis dans la Loi sur le développement durable²⁴. La section qui suit présente les forces et les enjeux du secteur découlant de cette évaluation et ne figurant pas dans les autres sections de la monographie.

➤ *Importance de la relève*

À l'instar de toutes les productions agricoles du Québec, il est primordial d'assurer une relève dans la production du bleuet sauvage, surtout chez les cueilleurs du petit fruit en forêt. Le vieillissement des adeptes de cette pratique est grandissant et cette activité n'est pas très populaire auprès des plus jeunes. À cet égard, le SPBQ a contribué à mettre sur pied, en collaboration avec l'Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetières, un projet de cueilleurs professionnels. De plus, cette dernière a participé à un projet de mécanisation de la récolte des bleuets en forêt, soit la mise au point d'une récolteuse portative, afin de moderniser la pratique traditionnelle de la cueillette manuelle des bleuets forestiers, qui est en perte de vitesse, faute de relève. La commercialisation de cette machinerie contribuerait à faciliter la récolte des bleuets en forêt par des cueilleurs peu expérimentés.

➤ *Un effet dynamisant et structurant pour les régions*

Le bleuet sauvage est un emblème régional, voire national, qui permet de préserver l'usage du territoire et d'y développer l'agrotourisme. À ce sujet, l'Économusée de la confiturière : bleuets sauvages a, notamment, vu le jour à Albanel. Également, le Créneau d'excellence AgroBoréal a pour vision de positionner le Saguenay-Lac-Saint-Jean à titre de pôle de compétence des ressources boréales, dont le bleuet sauvage est une figure dominante. La mise en place d'appellations à indication géographique protégée (IGP) est envisagée par le secteur. Dans un autre registre, les bleuetières regroupées en coopératives permettent à de nombreuses familles de petites municipalités régionales d'en vivre et de pouvoir demeurer dans la région. Cet engouement régional apporte une structuration et un dynamisme qui créent et maintiennent une offre de service professionnel agroalimentaire en plus de contribuer à l'occupation du territoire.

➤ *Un petit fruit à faible impact écologique ?*

Le volume de bleuets en corymbe est en constante hausse sur les marchés internationaux. La production québécoise de bleuets sauvages utilise des pratiques de cultures écologiques, qui sont moins énergivores que celles utilisées pour la production du bleuet en corymbe. Une analyse de la durabilité, de type analyse de cycle de vie ou autre, serait utile pour démontrer l'efficacité globale du secteur. Cet exercice pourrait permettre de positionner le bleuet sauvage comme étant un fruit à faible impact écologique, ou à tout le moins, de connaître les points prioritaires à améliorer pour atteindre ce statut.

Le SPBQ effectue présentement, en collaboration avec le Centre québécois de développement durable (CQDD), des démarches en matière de développement durable auprès des producteurs (consultations et formations). Différentes activités sont envisagées dans le futur, telles que la production d'un portrait en développement durable et la création d'une cohorte de producteurs en développement durable.

²⁴Source : Les 16 principes de développement durable. Tirés de la Loi sur le développement durable (chapitre II, article 6) et adaptés à la réalité du MAPAQ, Direction de la planification et des priorités stratégiques, mai 2013
http://www.mapaq/DD/Prise_en_compte_principes/document/Définition%2016%20principes%20DD.pdf

6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Une recherche orientée vers une amélioration des rendements de la production du bleuet sauvage et le développement de nouveaux produits

Les principaux acteurs de la recherche, du développement et de l'innovation dans la production et la transformation du bleuet sauvage au Québec sont les suivants :

- ✓ Le Centre de recherche et développement sur les sols et les grandes cultures d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- ✓ Les universités suivantes : l'Université Laval, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université de Sherbrooke;
- ✓ Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ);
- ✓ Le Club Conseil Bleuet;
- ✓ Agrinova et le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale;
- ✓ Le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault;
- ✓ L'Agence de gestion intégrée des ressources, le Club agroenvironnemental Côte-Nord et la Corporation d'aménagement forêt Normandin.

La Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean du MAPAQ et le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec participent également au plan du transfert technologique et de la diffusion des résultats.

6.1 Principales avancées de recherche et d'innovation au Québec de 2010 à 2015

Production

Des études ont été effectuées afin d'ajuster la fertilisation aux conditions de production (sol, climat, etc.) de la production du bleuet sauvage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, contribuant à accroître le rendement de cette production au Québec.

La production du bleuet sauvage est très variable d'un sol à l'autre; de plus, à l'intérieur d'un même champ, il y a des zones dénudées, ce qui constitue un facteur qui limite l'atteinte des meilleurs rendements. Il est à noter que le plant de bleuet se multiplie principalement par l'avancement de ses rhizomes. Des essais expérimentaux ont déterminé les lignes directrices améliorant la survie des rhizomes de bleuets réintroduits dans des zones dénudées.

Si l'on veut optimiser les rendements de la production du bleuet sauvage et en faciliter la récolte, la lutte contre les mauvaises herbes est nécessaire. À cet effet, une étude a identifié de nouvelles techniques et combinaisons de techniques efficaces (mécaniques et biologiques) pour un contrôle écologique des mauvaises herbes dans les bleuetières.

Actuellement, c'est environ 50 % des fleurs qui produisent des fruits. Ainsi, la pollinisation a une très grande influence sur les rendements. À cet égard, une recherche a identifié les techniques optimales d'élevage et l'aménagement des bleuetières pour une présence accrue d'un nouveau pollinisateur potentiel pour le bleuet sauvage dans la région de la Côte-Nord, soit l'osmie (*Osmia tersula*), une abeille indigène.

Transformation

En 2015, le CRIQ a obtenu un brevet canadien pour son procédé d'extraction et de purification des anthocyanes, un composé des polyphénols, à partir du bleuet sauvage. Les polyphénols sont reconnus pour leur effet bénéfique sur la santé.

6.2 Avancées de recherche et d'innovation en Nouvelle-Écosse et aux États-Unis

En Nouvelle-Écosse, on a développé un prototype commercial d'un pulvérisateur à doses variables et à applications localisées de pesticides. Lors d'essais, il y a eu une réduction de l'utilisation des pesticides dans les bleuetières, générant des gains dans les domaines économique et environnemental. Ce prototype commercial pourrait être bénéfique pour les producteurs du Québec.

Dans l'État du Maine, on effectue des recherches sur la biologie de la drosophile à ailes tachetées et sur la détermination d'un seuil d'intervention. Les pertes causées par cet insecte n'ont pas été mesurées dans cet État; toutefois, selon certaines recherches réalisées en Californie, les pertes se sont élevées jusqu'à 40 % de la production du bleuet de corymbe. Au Québec, la drosophile à ailes tachetées est présente actuellement. Les résultats américains pourraient être adaptés aux conditions québécoises si ce ravageur devient une menace.

Dans l'État du Maine également, on a développé un modèle prévisionnel basé sur les étapes de développement de la pourriture sclérotique dans le bleuet sauvage; ce modèle permet une gestion optimale des pesticides afin de contrôler cette maladie et de minimiser l'impact sur la santé et l'environnement. Au Québec, on a signalé la présence de la maladie de la pourriture sclérotique, qui a un impact sur les rendements.

6.3 Futures priorités de recherche au Québec

Production

- ✓ L'aménagement du milieu de culture dans un contexte de développement durable afin de minimiser les problématiques suivantes : la faible pollinisation, l'abondance des mauvaises herbes, les insectes ravageurs, les maladies, le gel des fleurs et des rhizomes, l'érosion du sol, etc.
- ✓ L'étude de la biologie des maladies et des insectes ravageurs.
- ✓ Le développement et le transfert de moyens de lutte à moindres risques, incluant l'évaluation de différents pesticides relativement au contrôle des mauvaises herbes, des maladies et des insectes ravageurs, ou de solutions de rechange pour contrer l'utilisation des pesticides de synthèse. La réduction de l'usage et des risques des pesticides pour la santé et l'environnement, en favorisant l'accroissement de l'adoption des pratiques de lutte intégrée par les producteurs.
- ✓ L'amélioration des rendements du bleuet sauvage par l'étude de la fertilité des sols (les mycorhizes, les pratiques de fertilisation, etc.), les meilleures techniques de réintroduction et de sectionnement des rhizomes dans les zones dénudées, les effets du brûlage sur les rendements, les maladies, les insectes ravageurs et la qualité des sols, etc.
- ✓ La gestion de l'eau et de l'irrigation pour diminuer les impacts du gel et de la sécheresse sur les rendements, incluant les autres méthodes de protection.
- ✓ Les études de la Chaire de leadership en enseignement en sciences apicoles, créée en 2016, portant sur la nutrition des colonies d'abeilles et le programme intégré de sélection de l'abeille mellifère au Québec.
- ✓ Les meilleures pratiques de récolte.
- ✓ La mise en place d'une régie de production biologique du bleuet sauvage visant à lutter contre les mauvaises herbes et les maladies fongiques.

Transformation

D'autres recherches devraient être réalisées sur l'effet des différentes molécules du bleuet sur la santé humaine, dont les polyphénols, pour favoriser le développement de nouveaux produits, dont les propriétés bénéfiques pour la santé ont été préservées lors de leur transformation.

ENJEUX ET DÉFIS

Depuis la dernière évaluation quinquennale, l'offre et la demande du bleuet, qu'il soit en corymbe ou sauvage, ont augmenté considérablement à l'échelle internationale. Le secteur du bleuet sauvage québécois a connu une hausse de sa production et le bleuet sauvage congelé, principal produit exporté, continue d'être prisé par les consommateurs d'ici et d'ailleurs.

Il importe toutefois de souligner que la concurrence s'est accentuée et qu'elle provient non seulement de régions cultivant le bleuet sauvage (hausse annoncée des superficies en production au Nouveau-Brunswick), mais aussi des pays qui produisent le bleuet en corymbe en abondance et qui le commercialisent de plus en plus sous forme congelée. Il peut s'en suivre une baisse des prix, qui risque de se perpétuer, voire d'augmenter, avec la hausse de l'offre qui se poursuit. La distinction du produit québécois (sauvage, biologique, etc.) ne suffira pas à contrer cette diminution sur les marchés « conventionnels ».

Advenant une baisse marquée des prix au niveau mondial, le secteur ayant choisi de produire sans intrant direct sur les fruits l'année de la récolte, et ce, au détriment de plus hauts rendements, pourrait éprouver un défi accru de compétitivité. De plus, la menace de ravageurs pour la culture est présente et le producteur doit demeurer alerte face à ces insectes nuisibles.

Le secteur québécois du bleuet sauvage s'est récemment doté d'un plan stratégique 2014-2019, dans le cadre duquel tous les acteurs de l'industrie des deux principales régions productrices se sont concertés afin de mieux se positionner quant aux défis à venir et de privilégier les actions futures de l'ensemble de la filière pour faire face à ces nouveaux enjeux.

Il semble pertinent de développer des stratégies différentes de positionnement de produits en fonction de marchés distincts (par exemple, frais, transformé, biologique, boréal, conventionnel, etc.)

Des projets de recherche qui mèneront au développement de la production et de nouveaux produits et débouchés sur les marchés intérieur et extérieur ont été identifiés et d'autres sont encore à définir. L'innovation technologique pourrait permettre au secteur du bleuet sauvage de se démarquer et d'accroître sa compétitivité. La production biologique du petit fruit, qui est en expansion et dont le Québec est le leader, en est un bon exemple; elle contribue en effet à la croissance économique durable des régions et du Québec en entier.

ANNEXES

Annexe 1 : Évolution de la production nord-américaine de bleuets sauvages en bleuetières aménagées

		2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Québec	Superficies cultivées (ha)	27 276	27 486	27 721	27 923	27 822	27 646
	Superficies récoltées (ha)	11 626	14 805	13 434	13 854	13 878	13 519
	Production commercialisée (t.m.)	5 398	25 237	27 276	12 266	31 690	20 373
	Valeur à la ferme (k \$)	7 735	55 082	50 512	24 338	56 939	38 921
	Prix moyen (\$/kg)	1,43	2,18	1,85	1,98	1,80	1,85
	Rendement (t.m./ha)	0,5	1,7	2,0	0,9	2,3	1,5
Nouvelle-Écosse	Superficies cultivées (ha)	15 446	17 386	16 724	16 835	17 604	16 799
	Superficies récoltées (ha)	7 418	7 512	7 564	7 450	8 105	7 610
	Production commercialisée (t.m.)	14 522	12 950	17 854	17 721	28 057	18 221
	Valeur à la ferme (k \$)	20 661	20 264	27 120	25 566	35 456	25 813
	Prix moyen (\$/kg)	1,42	1,56	1,52	1,44	1,26	1,44
	Rendement (t.m./ha)	2,0	1,7	2,4	2,4	3,5	2,4
Nouveau-Brunswick	Superficies cultivées (ha)	10 913	11 291	12 909	13 355	13 355	12 365
	Superficies récoltées (ha)	5 986	5 666	5 350	4 864	5 869	5 547
	Production commercialisée (t.m.)	14 743	12 624	19 531	19 235	26 342	18 495
	Valeur à la ferme (k \$)	19 856	20 882	32 731	28 002	35 703	27 435
	Prix moyen (\$/kg)	1,35	1,65	1,68	1,46	1,36	1,50
	Rendement (t.m./ha)	2,5	2,2	3,7	4,0	4,5	3,4
Canada	Superficies cultivées (ha)	58 776	61 608	62 827	63 665	64 212	62 218
	Superficies récoltées (ha)	27 648	30 653	28 680	28 679	30 200	29 172
	Production commercialisée (t.m.)	40 402	56 822	70 014	55 572	95 306	63 623
	Valeur à la ferme (k \$)	56 607	105 035	118 029	87 631	138 797	101 220
	Prix moyen (\$/kg)	1,40	1,85	1,69	1,58	1,46	1,59
	Rendement (t.m./ha)	1,5	1,9	2,4	1,9	3,2	2,2
Maine	Superficies cultivées (ha)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Superficies récoltées (ha)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	9 227	n.d.
	Production commercialisée (t.m.)	37 648	36 287	41 367	39 825	47 355	40 497
	Valeur à la ferme (k \$) *	50 600	72 690	69 075	65 984	63 480	64 366
	Prix moyen (\$/kg) *	1,34	2,01	1,67	1,66	1,34	1,60
	Rendement (t.m./ha)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5,1	n.d.

Légende : ha : hectare k : en milliers kg : kilogramme t.m. : tonnes métriques

* : en dollars américains n.d. : donnée non disponible

Sources : USDA/NASS, Non citrus fruits and nuts 2014 summary, July 2015

Statistique Canada, compilation MAPAQ

Annexe 2 : Évolution de la production québécoise de bleuets sauvages

	Bleuetière (kg)	Forêt (kg)	Récolte totale (kg)
2010	5 397 749	1 179 340	6 577 089
2011	25 237 035	5 958 633	31 195 668
2012	27 276 039	2 579 277	29 855 316
2013	12 266 194	2 557 848	14 824 042
2014	31 689 964	3 908 101	35 598 065
2015	23 065 536	1 935 281	25 000 817
Moyenne	20 822 086	3 019 747	23 841 833

Légende : kg : kilogramme

Source : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

